

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### SÉANCE DU 22 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux février à dix-huit heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la communauté de communes, 12 place de Jaca à Oloron Sainte-Marie (64400) sous la présidence de Bernard UTHURRY,

Date de convocation : vendredi 16 février 2024

Secrétaire de séance : L. DUPRIEZ

Etaient présents 54 titulaires, 8 conseillers ayant donné pouvoir, le quorum étant ainsi atteint,

Présents : Dany BARRAUD, André BERNOS, Jean-Claude COSTE, Jean-François CASAUX, Pierre CASABONNE, Marie-Pierre CASTAINGS, Bernard MORA, Henri BELLEGARDE, Françoise ASSAD, Jean-Jacques BORDENAVE, Philippe VIGNEAU, Fabienne TOUVARD, Jean CASABONNE, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Philippe SANSAMAT, Philippe PECAUT, Jean-Michel IDOIBE, Jean SARASOLA, Cédric PUCHEU, Lydie ALTHAPE, Claude BERNIARD, Christine CABON, Bernard AURISSET, Patrick MAUNAS, Patrick DRILHOLE, Marthe CLOT, Jean-Luc ESTOURNÈS, Fabienne MENE-SAFFRANE, Marc OXIBAR, Anne BARBET, Marie-Lyse BISTUÉ, Sami BOURI, Laurence DUPRIEZ, Philippe GARROTE, Daniel LACRAMPE, Flora LAPERNE, Stéphane LARTIGUE, Chantal LECOMTE, Jean-Paul PORTESSÉNY, Pierre BAHOU, Brigitte ROSSI, Anne SAOUTER, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA, Muriel BIOT, Alain QUINTANA, Elisabeth MIQUEU, Marie-Annie FOURNIER, Aurore GUEBARA, Louis BENOIT, Bruno JUNGALAS, Martine MIRANDE, Jacques MARQUÈZE,

Pouvoirs : Alexandre LEHMANN à Philippe VIGNEAU, Michel CONTOU-CARRÈRE à Marie-Annie FOURNIER, Claude LACOUR à Pierre CASABONNE, Laurent KELLER à Claude BERNIARD, Jean CONTOU-CARRÈRE à Philippe GARROTE, Emmanuelle GRACIA à Anne SAOUTER, Dominique QUEHEILLE à B. ROSSI, Christophe GUERY à Daniel LACRAMPE,

Absents : David MIRANDE, Jacques CAZAURANG, Ophélie ESCOT, Alain CAMSUSOU, Sylvie BETAT, Jean LABORDE, Michèle CAZADOUMECQ, Sandrine HIRSCHINGER, Gérard LEPRETRE, André LABARTHE, Frédéric LOUSTAU, Patrick MAILLET,

**RAPPORT N° 240222-16-DIV**

**DECISIONS DU PRESIDENT :**  
**INFORMATION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES**

B. UTHURRY expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L5211-10 et L2122-22,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 28 juillet 2020 portant délégations de pouvoirs à Monsieur le Président,

Considérant que Monsieur le Président est tenu de rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Communautaire des décisions prises en vertu des articles susvisés,

Il est indiqué que le Président a pris les décisions suivantes :

❖ **Au titre de la délégation n° 5 relative aux marchés et accords-cadres**

Date	Type d'acte	Décision	Montant
30/01/2024	Marché Public N°2023-16	<b>ETUDE PREALABLE TRANSFERT DE COMPETENCES EN EAU ET ASSAINISSEMENT</b>  <u>Attributaire</u> : KPMG ADVISORY	113 837.50 € HT
13/12/2023	Marché Public N°2023-17	<b>SOUSCRIPTION DE CONTRATS D'ASSURANCE 2024-2027</b>  <u>Attributaire Lot 01</u> : GROUPAMA Dommages aux biens  <u>Attributaire Lot 02</u> : PNAS Responsabilité civile  <u>Attributaire Lot 03</u> : SMACL Véhicules à moteur	Montants pour les 4 ans  171 742.04 € TTC  18 041.44 € TTC  85 037.88 € TTC

Où cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **PREND ACTE** du présent rapport.

Envoyé en préfecture le 01/03/2024

Reçu en préfecture le 01/03/2024

Publié le



ID : 064-200067262-20240222-240222\_16\_DIV-DE

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 22 février 2024  
Pour extrait certifié conforme

Suivent les signatures

La secrétaire de séance

Le Président

*Signé LD*

*Signé BU*

Laurence DUPRIEZ

Bernard UTHURRY